



du 5 au 11 mars 2007 n°161

Sommaire

Edito : Egalité professionnelle, un plafond de verre épais et solide • Elections : les salariés doivent prendre la parole • Temps de travail : les Français refusent de travailler plus pour gagner plus • Alcatel-Lucent : l'intersyndicale appelle à « une action massive » le 16 mars • Airbus : vers une mobilisation de toute la filière, coordonnée en Europe • Inrap : des archéologues « mettent en deuil » la Maison Carrée de Nîmes • France 3 Sud : grève contre la réforme de la filière production • Education nationale : Roland Veuillet porte plainte après son internement d'office • Saint-Etienne : collège en grève contre des fermetures de classe • Inspection du travail : ouverture du procès du meurtrier des deux inspecteurs du travail • Conseil économique et social : le rapport sur le travail dominical est adopté • Généralistes : bras de fer tarifaire sur fond de présidentielle • Santé : 8% des Français victimes d'une demande de dessous de tables • Zone euro : le chômage baisse à 7,4% en janvier •

Edito Egalité professionnelle, un plafond de verre épais et solide

La place relativement médiatisée de quelques-unes ne peut faire oublier que massivement les femmes sont encore écartées des responsabilités, tant dans la vie sociale et politique, mais aussi, et cela va de pair, dans la vie des entreprises. Des progrès ont été accomplis dans notre pays, notamment parce que le principe de la non discrimination salariale est inscrit dans la loi, mais dans les faits, les femmes salariées se heurtent encore à un plafond de verre pour accéder aux postes d'encadrement. Les femmes approchent la parité dans la population active (45,8%), mais elles représentent 76,6% des employés et 36% des cadres. Dans la fonction publique, fin 2003, les femmes représentaient 58% des emplois, mais seulement 12,1% des emplois supérieurs. Parce qu'elles n'auraient pas autant d'ambition que les hommes ? Cette explication aux relents naturalistes ne tient pas. « Les discriminations que subissent les femmes qualifiées restent fortes et tenaces : difficultés à valoriser leurs diplômes, à accéder à des postes à responsabilités, écarts de salaires injustifiés... Même si leur nombre dans l'encadrement augmente en proportion plus vite que celui des hommes, elles y restent peu présentes alors qu'elles sont aujourd'hui plus diplômées que les hommes... », indique l'Ugict-CGT en préambule de sa « Charte Egalité Hommes

Femmes » adoptée en 2006. Ce texte ne se borne pas à réaffirmer cette revendication d'égalité, il propose d'adopter les pratiques syndicales afin de faire avancer ces revendications. En plus des changements nécessaires au sein des organisations UGICT



elles-mêmes, il est important d'intégrer l'approche du genre dans les actions syndicales et dans les négociations collectives. Une plus grande représentation des femmes partout – notamment dans les négociations collectives – est fondamentale mais non suffisante ; c'est aussi le thème de l'égalité qui doit être porté partout, par tous et toutes. A cet égard, la période des négociations annuelles obligatoires dans les entreprises peut être un temps fort dans l'activité syndicale comme dans la conduite des négociations pour replacer cette question au cœur. C'est le moment, notamment d'exiger, comme la loi le permet, de l'employeur qu'il rende compte de ces inégalités, mais aussi de revendiquer et négocier les actions visant à résorber les écarts de salaires quand ils subsistent, promouvoir l'accès aux responsabilités, améliorer les conditions d'emploi en faisant reculer le temps partiel subi...

Elections : les salariés doivent prendre la parole

La Commission exécutive de la CGT a adopté le 1er mars à l'unanimité une déclaration positionnant l'organisation dans le débat politique et social des élections présidentielle, puis législatives. Elle affirme que « les élections doivent permettre à chaque citoyen de prendre la parole. La CGT engage les salariés à investir le terrain de la réflexion, de la participation aux échéances politiques et de l'action syndicale ». Elle appelle les salariés « à se syndiquer plus nombreux pour être en capacité d'assurer eux-mêmes la défense de leurs propres revendications, en toutes circonstances ». En tant qu'organisation syndicale indépendante des partis, comme du patronat et du gouvernement, la CGT n'a pas à donner de consigne de vote, mais elle souligne que « dans les domaines de l'emploi, des conditions de travail, des droits à la retraite comme pour l'accès aux droits fondamentaux en matière de santé, de logement, de transport, d'énergie, d'éducation, de culture... des réformes sont nécessaires et possibles ». La CGT a de nombreuses pro-

positions. Elles doivent faire l'objet de réelles négociations. Elle réaffirme notamment le besoin de nouvelles conquêtes économiques et sociales, pour un nouveau statut du travail salarié dont la « sécurité sociale professionnelle », véritable alternative aux licenciements. La CGT alerte sur la volonté du Medef de « parvenir, à l'issue des élections, à l'instauration d'un gouvernement totalement acquis à sa vision ultralibérale de la société et de l'économie dont les salariés et leurs libertés seraient les victimes. Les intentions déclarées de plusieurs candidats de s'attaquer au droit constitutionnel de grève dans les entreprises, les administrations et les universités, ainsi qu'à la représentation syndicale, ne relèvent pas du simple débat public », mais annoncent « un pouvoir brutal à l'égard de tous ceux qui n'accepteront pas une nouvelle phase dans la mise en pièces du Code du travail, des droits sociaux et des libertés fondamentales ».

Temps de travail : les Français refusent de travailler plus pour gagner plus

A en juger par le sondage LH2 pour 20 minutes et RMC publié vendredi 2 mars, une majorité de Français (53%) veulent voir «leur durée de travail actuelle garantie par la loi», plutôt que «pouvoir travailler plus pour gagner plus» (45%) comme

le propose Nicolas Sarkozy. Pour 78% des personnes, le travail est d'abord «un moyen de gagner sa vie». Une vision qui va à l'encontre des exhortations managériales au dévouement corps et âmes à l'entreprise.

Alcatel-Lucent : l'intersyndicale appelle à «une action massive» le 16 mars

Une intersyndicale CGT-CFDT-CFE-CGC-CFTC-FO a appelé mardi les salariés d'Alcatel-Lucent à «une action massive à l'occasion du prochain comité de groupe européen» le 16 mars, pour maintenir «la pression» sur la direction qui entend supprimer près de 1.500 emplois en France. Les syndicats attendent en effet la «mise en œuvre concrète» des engagements pris par la direction devant les pouvoirs publics. La direction s'est engagée auprès de Dominique de Villepin à ce que son plan repose en France exclusivement sur des «départs volontaires», à ce que soit maintenu le potentiel de recherche-développement du groupe, dans le cadre notamment des pôles de compétiti-

tivité, et à un «dialogue social approfondi». Et les syndicats interpellent : «Comment peut-on parler dans la même phrase de favoriser l'emploi et de départs, même volontaires ?[...] De plus, cet engagement ne peut être tenu, notamment vis-à-vis des salariés rennais, que si la direction revient sur la fermeture des sites de Rennes», comptant 200 salariés, soulignent-ils. «Comment conserver le potentiel de R&D en supprimant 20% des effectifs de ce secteur d'activité et sans perspective d'activités nouvelles dédiées à notre pays ?», interrogent-ils.



Airbus : vers une mobilisation de toute la filière, coordonnée en Europe



Interrogé sur France 2, le secrétaire général de la CGT a invité tous les salariés de la filière aéronautique «à se mobiliser mardi 6 mars aux côtés de ceux d'Airbus» pour la première journée «coordonnée en France avec arrêts de travail et manifestations». Bernard Thibault a ajouté qu'une «deuxième étape de mobilisation coordonnée» se déroulera à la

«mi-mars en Europe avec les syndicats allemands, espagnols, anglais et français». Pour la CGT, «le choix des suppressions massives d'emplois à EADS et de la cession de plusieurs usines en France et en Allemagne, est un non-sens. Non seulement il n'y a pas de sureffectifs dans l'entreprise mais il manque plus sûrement des hommes et des femmes pour assurer les 6 ans et demi de commandes engrangées et développer les nouveaux produits attendus par les clients au-delà de 2012.»

Inrap : des archéologues «mettent en deuil» la Maison Carrée de Nîmes

Une cinquantaine d'archéologues en grève de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) ont symboliquement «mis en deuil» mercredi la Maison Carrée de Nîmes pour protester contre la pénurie de personnel qui menace selon eux leurs chantiers. Ils ont drapé d'un gros plastique noir la base du célèbre temple antique, alors que tous les chantiers de l'Inrap en Languedoc-Roussillon étaient en grève mercredi 28 février. Cette action intervient au lendemain d'une grève à

Marseille d'une trentaine d'archéologues de l'Inrap. Le 8 décembre, une cinquantaine d'archéologues avaient aussi occupé l'entrée du Musée des Arts premiers, à Paris, dans le cadre d'une journée d'action nationale pour réclamer la titularisation de 400 CDD de leur Institut national. Les archéologues protestent contre le plafonnement de l'emploi à l'Inrap à 1.803 équivalents temps plein en 2007 dont 50 CDD sur toute la France et soulignent que ces CDD sont déjà épuisés à fin février.

France 3 Sud : grève contre la réforme de la filière production

L'antenne de France 3 Sud n'a pas diffusé, mardi 27 février, les journaux d'information locale «Midi pile» en raison d'un mouvement de grève de 24 heures des salariés contre un projet de restructuration de la filière production qui «présente

un danger tant pour la filière production que pour les salariés de la chaîne» selon Marie Joris, déléguée CGT et élue au comité d'entreprise.

Education nationale : Roland Veillet porte plainte après son internement d'office

Roland Veillet, un conseiller d'éducation interné d'office en hôpital psychiatrique à Lyon durant sa grève de la faim pour protester contre une sanction disciplinaire, a déposé plainte mercredi auprès du parquet de la ville, accompagné d'une vingtaine de personnes brandissant pour certaines une banderole indiquant: «liberté, justice pour Roland Veillet». Ce dernier, qui a repris ses fonctions dans un lycée de Vaulx-en-Velin (banlieue est de Lyon), demande en outre l'ouverture d'une enquête

administrative sur les conditions dans lesquelles la sanction de mutation a été prise. Le ministère de l'Education avait réitéré le 21 février sa proposition d'affecter le CPE dans «l'académie de son choix» et déclaré qu'il attendait la décision d'un recours en Conseil d'Etat pour diligenter un «complément d'enquête qui s'avèrerait nécessaire», soit dans au moins deux ans.



Saint-Etienne : collège en grève contre des fermetures de classe

Le collège public Gambetta de Saint-Etienne était en grève le 27 février contre le projet de fermeture de deux des huit classes de 6ème à la prochaine rentrée. L'inspection académique évalue à 150 le nombre d'élèves de 6ème accueillis à la rentrée prochaine, alors qu'ils seront 170 selon les calculs des ensei-

gnants. Une pétition de 800 signatures contre la suppression des deux classes de ce collège qui reçoit des enfants dyslexiques a été déposée le jour même à l'Inspection académique de la Loire par une délégation d'une trentaine d'enseignants et de parents d'élèves.

Inspection du travail :

Ouverture du procès du meurtrier des deux inspecteurs du travail

Les agents des trois ministères du Travail, Agriculture, Transport sont appelés par l'ensemble de leurs organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, Sud, Unsa et FSU) à être présents à Périgueux dès le lundi 5 mars à l'ouverture du procès du meurtrier qui avait tiré en 2004 sur Sylvie Trémouille, 40 ans, et Daniel Buffière, 47 ans. Les deux agents s'approprièrent à



contrôler les contrats des saisonniers chargés du ramassage des prunes. C'est la première fois dans l'histoire de l'Inspection du travail en France que des agents sont tués dans l'exercice de leur mission. Ces meurtres avaient profondément bouleversé l'ensemble des agents du ministère du travail. Seul le ministère de l'Agriculture a accédé à la demande de l'intersyndicale de fermer ses services d'inspection le 5 mars, déplorent les syndicats «scandalisés» par les refus des deux autres ministères.

Conseil économique et social : le rapport sur le travail dominical est adopté

Le Conseil économique et social (CES) a approuvé mercredi par 143 voix sur 184 votants, dont celles du patronat, son rapport sur le travail le dimanche, qui certes préconise le maintien du repos dominical mais l'assortit d'une simplification des règles en la matière. La CGT et FO se sont abstenues, tandis que CFDT, CFTC et CFE-CGC ont voté «pour». Pour la CGT, «en affirmant le principe du repos dominical et le refus de banaliser cette journée, le CES fait une mise au point opportune dans le débat actuel sur cette question ; il refuse de suivre ceux qui, dans le patronat de la grande distribution ou au gouvernement, veulent aller plus avant dans les possibilités d'ouverture des magasins le dimanche. Cette position du CES est de nature à freiner le processus du travail le dimanche qui alimente les

comportements individualistes, les stratégies d'isolement qui mettent en cause les liens sociaux indispensables à la vie citoyenne. Cependant, tout en réaffirmant cette volonté de préserver le repos dominical, l'avis du CES préconise certains assouplissements à la situation actuelle qui ne vont pas dans le sens d'une réduction du nombre des salariés travaillant le dimanche : la possibilité d'ouvrir cinq dimanches par an ne serait plus soumise à autorisation préalable et l'ensemble des commerces situés en zone et période touristique pourrait également ouvrir.»



Généralistes : bras de fer tarifaire sur fond de présidentielle

Alors que l'assurance maladie et trois syndicats médicaux (CSMF, Alliance et SML) devaient se retrouver vendredi 2 mars pour une nouvelle séance de négociation sur une éventuelle hausse des tarifs de généralistes, le président de la CSMF, Michel Chassang, a menacé d'une «journée nationale d'action» des praticiens s'ils n'obtiennent pas une hausse du tarif de la consultation des généralistes avant la fin de l'année. Les médecins réclament une augmentation à 23 euros (contre 21 euros actuellement) avant la fin de l'année, alors que l'assurance maladie veut la limiter à 22 euros en 2007. Il a réclamé la mise en place de la nouvelle classification commune des actes médicaux (CCAM, nouvelle grille tarifaire) des actes cliniques, avec un tarif de base fixé à 23 euros qui permettrait selon lui d'établir

le prix d'une consultation «en fonction de sa nature et de son contenu, de sa durée, de sa complexité». Mais on sait ce que valent les promesses. C'est ainsi que l'augmentation des tarifs de spécialistes, censée compenser la mise en place des médecins traitants, devait se traduire par des économies pour l'assurance maladie. On les attend encore... Ces syndicats médicaux semblent vouloir rééditer le bras de fer tarifaire qu'ils avaient mené en 2002, année d'élection présidentielle également, où ils avaient obtenu, au terme de huit mois de négociations très tendues, la revalorisation de leur consultation de 17,53 euros à 20 euros. Ce gouvernement pourrait être tenté de répondre par un geste clientéliste qui de toutes les manières serait répercuté sur les assurés sociaux cotisant à l'assurance maladie.

Santé : 8% des Français victimes d'une demande de dessous de tables

Un sondage Ipsos publiée jeudi 1^{er} mars par Le Collectif interassociatif sur la santé (CISS), qui représente des malades et leurs familles, révèle que 8% des Français disent avoir un jour été confrontés à une demande de «dessous de tables» de la part d'un

médecin. Par ailleurs, 41% ont aussi déclaré avoir été confrontés au cours des trois dernières années, eux-mêmes ou l'un de leurs proches, à un dépassement d'honoraires, c'est-à-dire un supplément légal mais non remboursé par la Sécurité sociale.

Zone euro : le chômage baisse à 7,4% en janvier

Si l'on en croit les données publiées mercredi 28 février par l'office statistique européen Eurostat, le taux de chômage a baissé à 7,4% en janvier dans la zone euro, contre 7,5% en décembre. Reste que si ces statistiques sont aussi promptes à dissimuler les chômeurs que celles mises en avant par le gouvernement français, alors on peut douter sérieusement de leur intérêt. En France, en effet, selon les militants syndicaux de la statistique et des chercheurs, réunis dans le collectif « Les Autres Chiffres Du Chômage », plus de 2,3 millions de personnes ne sont pas comptabilisées dans les chiffres officiels parce qu'elles n'appartiennent pas à la catégorie 1, c'est-à-dire des demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un CDI à temps plein, et qui ont travaillé moins de 78



heures dans le mois. Actuellement, le calcul du taux de chômage exclut donc les personnes en recherche d'emploi qui, faute de mieux, se contentent de missions d'intérim, d'un temps partiel ou d'un CDD, ceux qui exercent une «activité réduite» de plus de 78 heures par mois mais cherchent une activité plus stable et restent dans les fichiers, les chômeurs des départements d'outre mer (DOM), les chômeurs en arrêt maladie ou en formation, les licenciés économiques en convention de reclassement personnalisée (CRP) ou en contrat de transition professionnelle (CTP), ou bien encore les chômeurs «âgés» dispensés de recherche d'emploi (DRE). Ce sont au total «près de 4,45 millions de personnes» qui sont recensées «en tant que demandeurs d'emplois» dans les 8 catégories de l'ANPE.